

Comité Social d'Etablissement

Centre Hospitalier de PAU

Comité Social d'Etablissement

Procès-verbal de la séance du jeudi 29 juin 2023

Représentants de l'Administration :

	Présents	Excusés
Monsieur VINET Jean-François, Directeur – Direction Générale	X	
Madame LIORT Audrey, Directrice Adjointe – Direction des Affaires Médicales, de la Recherche Clinique et de l'Innovation , des Relations avec les Usagers et des Affaires Juridiques		X
Madame LARIVEN Sylvie, Directrice Adjointe – Direction des Ressources Humaines	X	
Madame MESNARD Marie, Directrice Adjointe - Direction des Finances, Contrôle de Gestion, Admissions et Facturation		X
Monsieur GUCCIONE Laurent, Directeur Adjoint – Direction du Schéma Directeur Immobilier		X
Monsieur GAYRARD Mathieu, Directeur Adjoint – Direction du Patrimoine	X	
Madame ROUMAGNAC A. Marie, Directrice Adjointe – Direction des Achats, de l'hôtellerie et de la logistique		X
Madame OUAZAN Sylvie, Directrice Adjointe - Système d'information, de la qualité et de la gestion des risques	X	
Madame VIVONA Monique, Directrice des Soins - Coordonnateur Général des Activités de Soins – Direction des Soins	X	
Madame ROUZAUD GAY Claire, Directrice des soins – Direction des Soins		X
Monsieur MOURET Julien, Directeur Adjoint – Directions des Affaires Générales et de la Coopération	X	
Madame PIEKARZ Céline, Directrice de la filière gériatrique – Directrice déléguée du Centre Gérontologique de Pontacq Nay Jurançon		X
Invités : Mme AMY, Mme HILBERT, M. SALVAT, Mme BAUDEANT, Mme CANTON et Mme HELARY-JACOB	X	

Représentant de la C.M.E. :

<u>Titulaire</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>
		X			X

Représentants du Personnel :

<u>Titulaire</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>
C.G.T : 9			C.G.T : 9		
Madame BARADAT Sandrine <i>Aide-Soignante</i>	X		Monsieur CUESTA Daniel <i>Technicien Supérieur Hospitalier</i>		X
Madame LE PAUVRE Catherine <i>Aide-Soignante</i>	X		Madame REILHE Catherine <i>Infirmière Anesthésiste</i>		X
Madame TAVARES Nancy <i>AMA</i>	X		Madame CAZENAVE Aurélie <i>Infirmière</i>	X	
Madame HONTA Isabelle <i>Infirmière</i>		X	Madame MONPLAISIR Solène <i>Aide-Soignante</i>		X
Madame LIGOUT Nadège <i>Aide- Soignante</i>		X	Madame HEYSEN Isabelle <i>Agent de Service Hospitalier</i>		X
Madame BALLESTER Séverine <i>Infirmière</i>	X		Madame RODRIGUEZ Marie <i>Agent de Service Hospitalier</i>	X	
Madame LACRABERE Chantal <i>Aide-Soignante</i>	X		Madame LASPOUMADERES Dominique <i>Aide-Soignante</i>		X
Madame POMMIER Magali <i>Auxiliaire Puéricultrice</i>		X	Monsieur JURAT-PENTIADOU J-Claude <i>Ouvrier Principal</i>	X	
Madame CLAVERIE Dominique <i>Infirmière</i>	X		Madame TASTET Véronique <i>Assistante Médico Administrative</i>		X

<u>Titulaire</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>
C.F.D.T. : 6			C.F.D.T. : 6		
Madame BAHURLET Ingrid <i>Ouvrière Principale</i>	X		Monsieur TRUONG Cyril <i>Ouvrier Principal</i>	X	
Madame PRADAL Frédérique <i>Infirmière</i>		X	Monsieur VAUGARNY Eric <i>Maître Ouvrier</i>	X	
Madame PORTALET Céline <i>Aide-Soignante</i>	X		Madame PAOLETTI Nancy <i>Infirmière</i>	X	
Monsieur PERY Baptiste <i>Agent de Service Hospitalier Brancardier</i>		X	Madame POUMES Delphine <i>Assistante Médico-administrative</i>		X
Monsieur LAVROF Denis <i>Infirmier</i>		X	Madame LILAUD M-Laure <i>Aide-Soignante</i>		X
MAREMMANI Alain <i>Aide-Soignant</i>		X	Madame MILLET Aglaé <i>Cadre de Santé</i>		X



Après avoir fait l'appel des membres à l'ouverture de l'instance, et avant de présenter le premier point de l'ordre du jour, Monsieur VINET fait une intervention sur la mobilisation lors de la matinée de lundi 26 juin 2023 à laquelle étaient invités, Monsieur ELLEBOODE, Directeur de l'Agence Régionale de Santé et Monsieur BAYROU, Président du Conseil de Surveillance, dans le cadre de la cérémonie de la première pierre pour la première phase du schéma directeur immobilier.

Monsieur VINET exprime sa profonde insatisfaction.

Monsieur VINET dit : « *il y a des droits et on peut ne pas être d'accord avec une politique gouvernementale ou européenne, on peut avoir des désaccords sur la manière dont les ressources sont allouées à tel ou tel secteur d'activité, on a le droit de manifester. Tout cela, je le respecte totalement mais il y a des temps pour tout et lundi la question n'était pas les organisations de travail, la rémunération des professionnels. Ce lundi, il était question qu'un établissement de 3000 salariés engage une profonde restructuration avec des locaux dignes des attentes des professionnels et des usagers pour les 20 à 30 ans à venir. Cet établissement a beaucoup travaillé à ce projet qui a été soutenu. Il est l'un des premiers en Nouvelle-Aquitaine à pouvoir bénéficier de ces moyens-là. La première pierre était l'occasion de faire savoir qu'on allait se reconstruire, de faire savoir à des futurs salariés que les conditions de travail de demain sur le plan des équipements et du mobilier seraient nettement améliorées.*

Là, le message est brouillé, je suis désolé, c'est lamentable. Je n'ai pas d'autre mot. Ce qui s'est passé lundi est inacceptable. Vous dites ce que vous pensez, vous avez le droit de le faire, je le dis aussi. C'est dommage et on rate une occasion. »

Madame LE PAUVRE : « *moi aussi je trouve inacceptable qu'une personne âgée avec une canne ne puisse pas s'assoir sur un banc, parce qu'il y avait des flics et parce qu'il y avait Monsieur ELLEBOODE et Monsieur BAYROU* ». « *Voilà, alors, excusez-moi de vous dire...* »

Monsieur VINET : « *C'était une manifestation inopportune à ce moment-là et quoi qu'il en soit si cette manifestation n'avait pas eu lieu, il n'y aurait pas eu la police sur place !* »

Madame LE PAUVRE : « *je trouve, de la part d'un chef d'établissement qu'avoir une réponse pareille, je trouve cela lamentable aussi, c'est lamentable, excusez-moi !* ».

Monsieur VINET : « *Ce qui est lamentable, Madame, c'est ce qui s'est passé lundi !* ».

Madame LE PAUVRE : « *Pas du tout. Pas du tout ! Je pense qu'il ne faut pas oublier...* »

Monsieur VINET : « *Je vous le dis aujourd'hui, c'est une honte pour l'établissement de ne pas avoir pu communiquer sur un projet de ce type-là, je l'ai dit une fois et je ne le redirai plus, vous connaissez désormais le fond de ma pensée.* ».

Madame LE PAUVRE : « *Nous aussi sommes très énervés de voir que dans les services de soins, au service intérieur, il y a de la souffrance ! Ça souffre partout.* ».

Madame BARADAT : « *Je me permets de rajouter, juste, que oui il y avait un évènement et on savait que c'était une occasion d'interpeller Monsieur ELLEBOODE. S'il était venu le 20 juin, du fait d'une mobilisation à Oloron Sainte Marie, que vous devez trouver sans doute inacceptable, puisqu'on y était pour la reconstruction du bâtiment de l'hôpital...là c'était vraiment l'opportunité de l'interpeller et vous savez très bien qu'interpeller ces gens, ce n'est pas évident. Ce que nous n'avons pas pu faire malheureusement car nous n'avons pas pu le rencontrer.* ».

Monsieur VINET : « *Choisissez vos moments. Résultat, vous n'avez interpellé personne ! C'est un message brouillé, et l'image de l'hôpital sort dégradée de cet épisode. Point* ».

Approbation des procès-verbaux :

- . PV du CSE du 2 février 2023 : approuvé à l'unanimité
- . PV du CSE du 23 mars 2023 : demande de positionner la déclaration liminaire CFDT – Approuvé
- . PV du CSE du 29 mars 2023 : approuvé à l'unanimité
- . PV du CSE Complémentaire du 29 mars 2023 : approuvé à l'unanimité
- . PV du CSE Extraordinaire du 3 avril 2023 : approuvé à l'unanimité
- . PV du CSE complémentaire du 17 mai 2023 : approuvé à l'unanimité

La CFDT souligne que la déclaration préliminaire rédigée pour la séance du 23 mars 2023 n'a pas été intégrée au procès-verbal de la séance. La Direction des ressources humaines présente ses excuses pour cet oubli et rectifiera sans délai. Le PV de la séance du 23 mars 2023 est adopté à l'unanimité sous réserve de cet ajout.

Rappel de l'ordre du jour :

I.1.1. **Bilan du Projet Social 2019-2023 (Information)**

Direction des Ressources Humaines – Présentation Mme LARIVEN

I.1.2. **Méthodologie et calendrier d'élaboration du projet d'établissement 2024-2028 et focus sur le projet social (Information)**

Direction des Affaires Générales et des Coopérations et Direction des Ressources Humaines – Présentation M. MOURET et Mme LARIVEN

I.1.3. **Projet de conventionnement avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (Avis)**

Direction des Ressources Humaines – Présentation Mme HILBERT

I.1.4. **Mise à jour de la fiche de poste de SSIAP 2 (Information)**

Direction du Patrimoine – Présentation M. Mathieu GAYRARD

I.1.5. **Résultats de la certification HAS (Information)**

Direction de la Qualité – Présentation Mme OUAZAN

I.1.6. **Proposition d'organisation en 12h pour le service de gastro entérologie pour une phase expérimentale du 1 octobre au 31 décembre (avis)**

Direction des Soins – Présentation Mme VIVONA et Mme AMY

I.1.7. **Nouvelle organisation IDE pour le secteur de la cardiologie interventionnelle avec phase expérimentale (avis)**

Direction des Soins – Présentation Mme VIVONA – M. BOUCAY et Mme BAUDEANT

I.1.8. **Présentation de l'organisation de la mise en place de la Hotline gériatrique (avis)**

Direction des Soins – Présentation Mme VIVONA et Mme CANTON

I.1.9. **Présentation de l'organisation de la cellule parcours patient (avis)**

Direction des Soins – Présentation Mme VIVONA et Mme HELARY-JABOB

II.1. POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCES

II.1.1. **Compte financier 2022 (Avis)**

Direction des Finances – Présentation M. VINET

II.1.2. **Proposition de l'Affectation des résultats (Avis)**

Direction des Finances – Présentation M. VINET

PROCES-VERBAL

I - Questions relevant de la compétence spécifique du Comité Technique d'Etablissement (Article R.6144-40 – 2° et suivants du Code de la Santé Publique)

I.1.PERSONNEL

I.1.1. Bilan du Projet Social 2019-2023 (Information)

Madame LARIVEN présente le bilan des actions du projet social 2019/2023. Les fiches actions ont été transmises en amont avec l'ordre du jour. Le projet social 2019/2023 comporte les 6 axes suivants :

- Renforcer et moderniser le dialogue social
- Consolider le management des ressources humaines
- Améliorer la gestion des emplois, des compétences et des qualifications
- Développer la culture de prévention des risques professionnels
- Instaurer une culture de qualité de vie au travail et de prévention des risques psycho-sociaux
- Engager la promotion de la santé à destination des personnels

Les actions phares des différents axes sont présentées par Madame LARIVEN.

Concernant l'axe 1, Madame BARADAT renouvelle la demande des représentants du personnel en Formation spécialisée du CSE – SSCT, de participer aux réunions de la Commission de Maintien et Retour à l'Emploi (CMRE). Elle explique que les représentants du personnel du Centre hospitalier des Pyrénées sont associés aux réunions de la Commission équivalente instaurée dans cet établissement.

Madame LARIVEN répond qu'elle n'y est pas favorable car il s'agit de traiter des situations individuelles. L'examen des situations individuelles ne relève pas des attributions de la FS SSCT qui est missionné sur les questions collectives autour des organisations de travail.

Madame BARADAT souhaite savoir pourquoi l'action est estimée à 100 % de réalisation ? Madame LARIVEN répond qu'il est effectivement plus juste de la qualifier d'action abandonnée.

Concernant l'axe 2 et l'action intitulée mise à jour du Guide d'Organisation du Temps de Travail (GOTT), Madame BARADAT s'étonne de voir cette action réalisée car les réunions de mises à jour ne se sont pas poursuivies. Madame LARIVEN explique que l'ensemble des mises à jour réglementaires ont été faites et toutes les fiches ont été revues en groupe de travail. La proposition de dénoncer le protocole d'accord sur la RTT n'a pas été retenue par les signataires : direction et/ou CFDT. Le découpage du GOTT en fiches thématiques doit permettre à la mise à jour des fiches au fil de l'eau. Madame LARIVEN précise que les fiches mises à jour seront présentées en CSE systématiquement. Les représentants de la CFDT présents ce jour confirment qu'ils ne souhaitent pas dénoncer le protocole d'accord sur la RTT.

Pour l'axe 4 intitulé « Développer la culture de prévention des risques professionnels », Madame BARADAT exprime le point de vue des représentants CGT selon lequel, c'est l'axe qui a le moins avancé. Elle ajoute que c'est regrettable.

Madame LARIVEN informe les membres qu'un baromètre social sera réalisé en septembre et octobre 2023. Un message et un identifiant pour l'accès seront joints à la fiche de paie de septembre 2023. La démarche est commune avec des établissements de la Région via l'ANFH. Des comparaisons seront donc possibles.

Madame BARADAT, en tant que secrétaire de la Formation spécialisée du CSE, interpelle la Direction sur la transmission des événements indésirables. Elle constate en effet que trop peu d'événements sont transmis aux membres du CSE en FS SSC,T alors même que ces événements ont un impact sur les conditions de travail. Madame LARIVEN répond qu'il serait pertinent d'engager une réflexion et un échange avec la cellule qualité et gestion de risques qui réceptionne et traite les déclarations via le logiciel Ennov et de formaliser une organisation précisant les éléments qu'il est possible et opportun de transmettre aux représentants en FS SSCT. Les membres de la CFDT se joignent à cette demande.

Monsieur VINET demande à la Direction Qualité et gestion des risques de mener ce travail.

Les membres du CSE sont réputés informés du bilan du projet social 2019/2023.

I.1.2. Méthodologie et calendrier d'élaboration du projet d'établissement 2024-2028 et focus sur le projet social (Information)

Monsieur MOURET présente le contexte et la méthodologie d'élaboration du nouveau projet d'établissement qui couvrira la période 2024/2028. Ce projet d'établissement doit s'articuler avec le Projet Régional de Santé (PRS) en cours de révision. La gouvernance de l'établissement a fait le choix d'un accompagnement par un consultant.

Le Projet d'établissement regroupe :

- un projet médico-soignant
- un projet social
- un projet psychologique
- un projet de gouvernance et de management
- un projet écoresponsable
- des schémas directeurs

Monsieur MOURET précise que l'objectif est de permettre d'adopter une vision commune et de mener des actions concrètes dans le cadre d'un projet qui doit être réaliste et lisible pour tous.

La méthodologie retenue s'appuie sur un pilotage de la démarche d'élaboration par le directoire élargi aux membres de la commission médicale d'établissement et une construction en deux phases :

La phase « Diagnostic et ambitions » va permettre d'arrêter la vision stratégique de l'hôpital pour les 5 ans à venir en lien avec le Projet Régional de Santé, de déterminer les axes stratégiques qui guideront la réflexion, et de prioriser les actions découlant de l'analyse des parcours de soins jugés prioritaires

La phase « Groupes de travail thématiques » :

- ✓ 8 à 12 professionnels pour chaque parcours patient transverse prioritaire et constitués et animés par des binômes médecin-cadre (6 au total) qui auront été formés et accompagnés par le cabinet et permettront d'analyser la situation actuelle, d'identifier les irritants et de définir les actions d'amélioration.
- ✓ Groupes de travail ad hoc pour les autres volets stratégiques.

Madame LARIVEN informe les membres du CSE que le projet social s'appuiera sur des groupes de travail thématiques par axe du projet. Le bilan du projet social en cours a permis de réfléchir à un pré-projet au sein des équipes de la DRH et en lien avec la formation continue. Un groupe de travail est également prévu avec la Direction des affaires médicales et avec les cadres supérieurs et la Direction des soins. Ces groupes de travail ont pour mission notamment d'identifier les axes et actions du nouveau projet social.

À compter de septembre 2023, des groupes de travail seront organisés avec les représentants du personnel issu de la représentation en CSE et choisis et missionnés par les organisations syndicales élues que sont la CFDT et la CGT. Madame LARIVEN invite les membres du CSE à proposer des participants à ces groupes de travail.

Les représentants du personnel souhaitent savoir si, dans le cadre des mesures relatives à la mobilité douce, l'installation de bornes pour recharger les véhicules électriques est prévue. Monsieur MOURET confirme que ce projet est à l'étude.

Les membres du CSE sont réputés informés de la méthodologie et du calendrier du futur projet social 2024/2028.

I.1.3. Projet de conventionnement avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (Avis)

Madame HILBERT rappelle le contexte de ce conventionnement. Après une convention commune aux centres hospitaliers d'Orthez, de Pau et d'Oloron, signée avec le FIPHFP le 11 avril 2016, le Centre Hospitalier de Pau a souhaité s'inscrire dans une démarche de conventionnement pour son seul établissement. Une nouvelle convention a été signée pour couvrir la période 2020 -2022 avec un plan d'actions ambitieux. Le contexte sanitaire des années 2020 et 2021 n'ayant pas permis de mener à bien une partie des actions, l'établissement a souhaité prolonger la convention pour 2023.

Madame HILBERT présente le bilan financier de la convention 2020/2022 qui traduit une dépense totale de 197 702.44 € prise en charge par le FIPHFP et de 361 224.70 € par l'établissement. Le total du budget initialement prévu n'ayant pas été dépensé en globalité, le Centre hospitalier de Pau a sollicité une prolongation de la convention en 2023 afin de pouvoir utiliser les **154 632 euros** restant. Le bilan qualitatif est très positif. Le conventionnement a permis la structuration et formalisation de la démarche handicap, le développement des actions de communication, la poursuite des recrutements de professionnels en situation de handicap. L'établissement a donc souhaité renouveler le conventionnement pour la période 2024/2026. Le projet est soumis aujourd'hui pour avis aux membres du CSE.

Madame LE PAUVRE souhaite savoir pourquoi les objectifs fixés en 2020/2022 sur les recrutements n'ont pas été atteints. Madame HILBERT explique que les difficultés étaient liées au manque de candidatures et au changement de politique en matière de contrats aidés.

Le président du CSE soumet au vote le projet de conventionnement avec le FIPHFP pour la période 2024/2026.

Les membres du CSE émettent un avis favorable à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

I.1.4. Mise à jour de la fiche de poste de SSIAP 2 (Information)

Monsieur GAYRAD explique que la mise à jour de la fiche de poste des chefs d'équipes sécurité incendie titulaires du SSIAP 2 a été réalisée afin de prendre en compte les missions non exclusivement liées à la sécurité incendie et déjà réalisées par les agents de cette équipe. Ces professionnels travaillent en lien avec les agents de SSIAP 1 de la société prestataire du Centre hospitalier de Pau.

Madame BAHURLET souhaite savoir s'il entre dans leurs missions d'intervenir dans le cadre de missions de sûreté qui dépasse alors le cadre des missions classiques d'un agent de SSIAP 2. Monsieur GAYRARD explique qu'il est de la responsabilité de chacun en tant que citoyen de porter secours à toute personne dont la sécurité serait menacée.

Madame BAHURLET exprime l'inquiétude de son organisation sur la possibilité de causer un dommage à autrui (usagers par exemple) en intervenant pour assurer la sécurité ou restaurer le calme. Les représentants du personnel souhaitent savoir si un prime de risque est versé à ces professionnels. Madame LARIVEN répond par la négative.

Madame LARIVEN explique que tant que le professionnel agit dans le cadre de ses missions et donc des missions décrites sur la fiche de poste, il sera couvert dans le cadre de la protection fonctionnelle. Madame BARADAT et les autres membres de la CGT, rejoignent les inquiétudes des membres de la CFDT. Monsieur GAYRAD explique que la fiche de poste va être retravaillée avec l'équipe pour tenir compte de toutes ces observations.

Monsieur VINET annonce aux membres du CSE que, face à la problématique des situations de violence potentielles et tant que le service des urgences psychiatriques du Centre hospitalier des Pyrénées sera fermé la nuit, il a pris la décision de recruter un agent de sécurité. Il sera positionné aux urgences la nuit mais pourra intervenir sur tout l'établissement si besoin.

Les membres du CSE sont réputés informés du projet de nouvelle fiche de poste de chef d'équipe SSIAP 2.

I.1.5. Résultats de la certification HAS (Information)

Monsieur VINET exprime sa satisfaction sur le résultat de la certification. Il remercie l'ensemble des professionnels pour leur travail et leur engagement dans la réussite de cette démarche.

Madame PORTALET exprime le souhait de son organisation qu'une note d'information portant ces remerciements soit adressée aux professionnels car ils ne sont pas présents en instance. Monsieur VINET est favorable à cette proposition.

Madame OUAZAN présente aux membres du CSE les résultats de la procédure de certification. Le Centre hospitalier de Pau est un « établissement certifié avec qualité de soins confirmée ». Le résultat global s'élève à 93.91 % ce qui est un résultat très satisfaisant et au-dessous du résultat de la certification précédente qui avait nécessité une contre-visite. Les experts-visiteurs ont relevées 3 anomalies mais sur une même thématique. Ils ont pu constater qu'un plan d'actions existait pour ces anomalies portant sur :

- le stockage des médicaments thermosensibles/insuline
- le transport des produits de santé / cytotoxiques
- la sécurisation des locaux et clefs toxiques.

Les membres du CSE sont réputés informés du résultat de la certification.

I.1.6. Proposition d'organisation en 12h pour le service de gastro entérologie pour une phase expérimentale du 1 octobre au 31 décembre 2023 (avis)

Présentation de Madame AMY, cadre supérieur et Madame JOUANCHIN, cadre de santé.

Madame AMY présente le contexte de cette modification : la charge en soins est importante, technique et diversifiée et le rythme soutenu (fort taux d'occupation). Après la réunion des congés 2023, l'équipe a exprimé sa grande difficulté à poursuivre son activité dans les conditions actuelles.

Les échanges avec l'équipe ont mis en évidence des retours sur repos, trop nombreux, des difficultés sur les vacations de matin avec des modifications de prescriptions tardives ainsi qu'une organisation médicale imposant un changement de médecin référent du service pratiquement chaque jour avec des modifications de prescriptions régulièrement tardives, qui peut générer une pression, source d'oubli et erreur, ainsi des horaires dépassant le créneau des 14h30, sans pause repas. L'équipe demande une révision de son cycle de travail, avec une mise en œuvre dès que possible.

Deux réunions de travail avec l'équipe, ont permis de travailler sur les nouveaux cycles soumis aux membres du CSE ce jour.

Cette organisation est proposée sur une période ciblée, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023, en phase expérimentale, et fera l'objet d'évaluations régulières, permettant d'affiner une organisation définitive, sur une année pleine, au 1^{er} janvier 2024.

Les représentants de la CGT rappellent leur opposition de principe à l'organisation de travail en 12 heures.

Madame VIVONA précise qu'il s'agit d'une expérimentation qui donnera lieu à bilan mais que l'organisation est sollicitée par l'équipe. Un bilan sera présenté en CSE au bout de 3 mois. Un premier bilan sera présenté au CSE de décembre 2023.

Madame BARADAT souhaite une vigilance sur la sacralisation des pauses et se dit inquiète sur les agents qui ne peuvent pas faire des 12 heures.

Monsieur VINET soumet au vote cette proposition d'organisation :

Les membres du CSE émettent un avis défavorable à l'unanimité.

Pour : 0

Contre : 14

Abstention : 0

Un nouvel examen en Comité Social d'Établissement réuni en séance extraordinaire est à programmer.

I.1.7. Nouvelle organisation IDE pour le secteur de la cardiologie interventionnelle avec phase expérimentale (avis)

Monsieur BOUCAY et Madame BAUDEANT présentent la nouvelle organisation de ce secteur.

Monsieur BOUCAY présente la maquette organisationnelle qu'ils souhaitent mettre en phase de test à partir de septembre 2023 pour améliorer la prise en charge et répondre aux attentes de l'équipe.

Mme BAUDEANT explique avoir travaillé avec l'équipe pour cardiologie interventionnelle car il y a une augmentation de l'activité et de la charge de travail.

Les 16 IDE ont aujourd’hui un planning mixte 7h30 et 9 h et travail pour passer tous en 9 h00, augmenter la vacation et limiter les dépassements d’horaires des professionnels. Ce projet doit générer moins de contraintes et plus de sérénité dans les prises en charge.

Madame BAHURLET souhaite une précision sur le dépassement du cadre réglementaire des 72 h en astreinte. Madame BAUDEANT explique que même en cas d’absentéisme important le dépassement sera minime.

Le besoin en effectif sera de 10 agents sur le site chaque jour contre 11 avec l’organisation actuelle ;

Monsieur BOUCAY précise que le cycle tel qu’il est construit ne génère pas de dépassement en astreinte.

Nous conserverons une autonomie.

Les représentants du personnel demandent la durée de l’expérimentation. Elle sera de deux mois.

Madame BARADAT explique son inquiétude sur la partie « autonomie ». Cette autonomie ne risque-t-elle pas d’être supprimée ou affectée à un autre service en cas de difficulté et manque de personnel ?

Les membres du CSE émettent un avis favorable à la majorité

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 5

I.1.8. Présentation de l’organisation de la mise en place de la hotline gériatrique (avis)

Madame CANTON présente le nouveau dispositif de « hotline » gériatrique. Il s’agit d’un nouveau service à disposition des professionnels du territoire Béarn et Soule et du SAMU en relai des situations non urgentes. Il a vocation à apporter des réponses aux besoins de prise en charge gériatrique en semaine de 9h à 19h et le week-end (astreinte médicale).

Un début de fonctionnement dit dégradé, concerne la période de juillet à novembre 2023, puis avec l’identification d’un médecin dédié, la hot line fonctionnera dans sa globalité.

Ce dispositif nécessite un 1.25 ETP d’infirmier dans un premier temps avec une organisation en 7h30 puis 1.66 ETP d’infirmiers à compter de novembre 2023 avec un travail en 10 heures.

Les représentants du personnel souhaitent savoir comment le dispositif fonctionnera avec deux IDE lorsque l’une de deux sera en congé.

Réponse de Mme VIVONA, les infirmières de ce dispositif auront bien évidemment droit à congés comme leurs collègues. Un dispositif dégradé sera mis en place pendant les congés pour respecter les temps de repos de l’autre infirmière, une réflexion est en cours.

Les représentants CGT souhaitent savoir où est physiquement localisée cette nouvelle activité ? Madame VIVONA précise que cette activité se situe au 2^{ème} étage de CJV pendant les travaux de restructuration qui sont en cours.

Monsieur Vinet soumet cette organisation au vote :

Les membres du CSE émettent un avis favorable à l’unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

I.1.9. Présentation de l'organisation de la cellule parcours patient (avis)

Madame HELLARY-JACOB cadre de santé, présente les missions et objectifs de la cellule parcours patient ou cellule « bed management ».

Monsieur VINET précise que la création d'une telle cellule est devenue une obligation.

Cette cellule fonctionnera officiellement à compter du 4 septembre 2023 mais a déjà commencé à travailler. L'effectif sera de 1 cadre de santé et 2 infirmiers pour 1.8 ETP. Elle fonctionnera du lundi au vendredi.

Elle s'articule également avec la commission des séjours longs qui fonctionnera dès le 30 juin 2023 et a vocation à trouver des solutions aux patients dont l'état de santé ne requiert plus d'hospitalisation.

Madame BARADAT souhaite encourager les professionnels dont elle précise que les missions seront difficiles et ajoute qu'elle craint des réactions défavorables de la part des médecins susceptibles de leur réservé un mauvais accueil. Monsieur VINET précise qu'il y a toujours un membre de l'équipe de Direction présent ou de garde qui interviendra si nécessaire et qu'il ne saurait tolérer un comportement délétère.

Monsieur VINET soumis au vote du CSE l'organisation de la cellule parcours patient.

Les membres du CSE émettent un avis favorable à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

II.1. POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCES

II.1.1. Compte financier 2022 (Avis)

Monsieur VINET présente le compte financier 2022. Les représentants du personnel souhaitent savoir si les mesures comme l'augmentation du point d'indice ont été financées et le seront à l'avenir ou émarge sur le budget propre. Monsieur VINET confirme que les mesures récentes ont bien été financées mais qu'il n'a pas à ce jour de visibilité pour les mesures annoncées mais non encore notifiées.

II.1.2. Proposition d'affectation des résultats (Avis)

Madame MESNARD présente la proposition d'affectation du résultat 2022.

Après les deux présentations, Monsieur VINET soumet au vote du CSE le compte financier 2022.

Les membres du CSE s'abstiennent à l'unanimité

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 14

Monsieur VINET soumet au vote du CSE la proposition d'affectation du résultat.

Les membres du CSE s'abstiennent à l'unanimité

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 14

Les membres du CSE expliquent s'être abstenus car ils n'ont pas reçu les documents suffisamment tôt pour avoir pu les étudier en détail. Le délai réglementaire de transmission dans les 15 jours précédents la séance n'a pas pu être tenu.

Madame MESNARD explique que la procédure est longue car il n'est pas possible de communiquer de document sans l'aval des certificateurs aux comptes, ce qui rend très difficile l'envoi des documents bien en amont de la réunion du CSE. Elle avait pris soin de communiquer une note synthétique afin de faciliter la compréhension.

Monsieur VINET clôture la séance.

La Secrétaire

Le Directeur

Catherine LE PAUVRE

Jean-François VINET



Pour le Directeur et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines

Sylvie LARIVEN

